

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2017

CONTRE ACCAPAREMENT TERRES AGRICOLES - (N° 4344)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par

M. Tardy

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ordonnance n° 2015-1244 du 7 octobre 2015 relative au dispositif expérimental de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques a été annulée par le Conseil d'État le 28 décembre dernier.

Par ailleurs, une ratification aurait dû être demandée par le gouvernement, et non par le Parlement. Un projet de loi ratifiant les ordonnances prises sur le fondement des articles 21 et 55 de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture a été déposé en décembre 2015 au Sénat, mais il n'a jamais été mis à l'ordre du jour.